

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFF attribue trois mandats de gestion ISR d'obligations crédit de pays émergents

Paris, le 19 décembre 2025 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFF) vient d'attribuer trois mandats de gestion ISR d'obligations crédit de pays émergents.

En juillet 2024, l'ERAFF a lancé une procédure d'appel d'offres dont l'objet était l'attribution de mandats à des sociétés de gestion afin qu'elles effectuent une gestion discrétionnaire, de conviction et non *benchmarkée* d'obligations crédit émergent. À l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer un mandat « actif » à Aberdeen Investments et des mandats « *stand-by* » à CPR Asset Management (suite à la fusion avec BFT IM) avec délégation de gestion à Legal & General Investment Management, et Myria Asset Management (délégation de gestion à Goldman Sachs Asset Management).

Le gérant titulaire aura pour objectif d'obtenir le meilleur rendement possible tout en minimisant le risque de défaut. Le processus de gestion consistera en la sélection d'obligations d'émetteurs privés ou quasi souverains libellées dans une des principales devises mondiales (USD, EUR, ...) et appartenant à un pays émergent.

La construction du portefeuille devra être réalisée par le gérant essentiellement sur la base d'une analyse fondamentale de chaque émetteur et de chaque obligation, en veillant à une diversification large. Le portefeuille devra être géré en privilégiant la détention des titres jusqu'à leur maturité et en limitant le *turn-over* global.

Cette stratégie sera réalisée dans le respect des dispositions ISR de l'ERAFF et en accompagnement de l'Établissement dans la mise en œuvre de ses engagements en faveur du climat pris notamment dans le cadre de la *Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)*.

À titre indicatif, le montant global alloué sur la durée du marché pour l'ensemble des titulaires sera de l'ordre de 500 millions d'euros. Comme indiqué, deux des trois mandats attribués sont dits « *stand-by* », ce qui signifie que l'ERAFF se réserve la possibilité de les activer, notamment par souci de dispersion des risques.

La durée initiale du marché est de quatre ans avec la possibilité pour l'ERAFF de reconduire le marché pour une période de deux ans.

L'ERAFF : fonds de pension public durable à la gestion responsable

Avec 53 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFF se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFF a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFF est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,4 millions de bénéficiaires, 43 000 employeurs et près de 2,3 milliards d'euros de cotisations collectées en 2024. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFF ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais – T 01 58 50 96 36 – alice.blais@erafp.fr

 |  | rafp.fr